



COMMUNE
DE
DRINCHAM

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

20 mars 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni ce lundi sous la présidence de Luc Waymel, Maire. Voici les principales décisions :

- Le Compte Administratif 2016 est approuvé. En fonctionnement, il présente un excédent de 6 144,44 € et, en investissement, un déficit de 8 755,90 €. Compte tenu des reports, 77 898,71 € seront affectés au fonctionnement et 20 994,69 € à l'investissement.
- Une demande d'aide départementale dans le cadre du dispositif « Villages et bourgs » sera sollicitée pour la mise aux normes du bloc sanitaire de la salle polyvalente.
- Les travaux sur l'installation campanaire pourront commencer dès le vote du budget puisque l'arrêté de subvention de l'Etat a été signé.
- Les subventions communales seront reconduites en 2017 à même hauteur que l'an passé, soit pour un montant total de 1 966 €.
- Les cotisations communales au Syndicat intercommunal d'Energie des communes de Flandre seront fiscalisées pour un montant de 2 713,60 €. Elles se décomposent ainsi :
Electricité : 3,10 €/hab - Eclairage public : 3,00 €/hab - Fibre numérique : 4,50 €/hab.
- La contribution Défense Extérieure Contre l'Incendie s'élève à 1275 €. Elle sera fiscalisée. Après pose d'un nouveau poteau d'incendie, le village est entièrement sécurisé en matière de lutte contre l'incendie.
- La commune adhèrera à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord pour un coût de 0,21 € par habitant, soit une cotisation globale de 53,55 €.
- Le contrat relatif aux contrôles de sécurité des bâtiments public est reconduit pour un coût annuel de 418,40 €.
- Un diagnostic amiante sera effectué à l'école publique conformément à la loi.
- En matière d'urbanisme, suite aux ventes récentes de terrains à bâtir, il ne reste qu'une seule parcelle disponible et ce jusqu'en 2019, date de mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Les 4 jours de Dunkerque traverseront le village le dimanche 14 mai. Trois signaleurs devront assurer la sécurité aux carrefours des voies communales et départementales.
- Toutes les demandes d'adhésion au SIAN SIDEN sont approuvées par le Conseil Municipal. Les conseillers qui ont réempierré les voies rurales sont remerciés pour leur engagement bénévole.
- Le point est fait sur les différents dossiers en cours à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, en matière de voirie, d'urbanisme et de tourisme notamment.